

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Etaient présents : Mrs et Mmes GRANTURCO – BESNIER – CAILLE – GABREAU – GOSSELIN – GRASSI – GUERARD – GUERIN – HORENT – LE NAIL – LENGART – MANOURY – MENARD – PEREZ – PERRAULT – RONSSIN – TREGOAT – VIGNET.

Pouvoirs : Mme GIROT pouvoir à Mr GUERIN,
Mme BONNIEUX pouvoir à Mr GOSSELIN,
Mme GOGUET pouvoir à Mme GUERARD.

Absents : Mr PILASTRE et Mme RACLOT

N°265/22 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr GRANTURCO

Monsieur Olivier GUERIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

N°266/22 : ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU : Rapporteur Mr GRANTURCO

Après délibération, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°267/22 : RAPPORT DE DELEGATION : Rapporteur Mr GRANTURCO

- Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale : 700.000 € ;
taux annuel fixe: 0,42 %
- Rapport du délégataire Casino : disponible en Mairie

« Monsieur GOSSELIN demande si le tirage de la ligne est du à une opération particulière ? ».

« Monsieur le Maire lui répond que non que cela rentre dans la gestion courante ».

N°268/22 : VIREMENTS DE CREDITS : Rapporteur Mr RONSSIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement : Dépenses :

Cpte 6718 - Autres charges exceptionnelles	+ 42.500,00 €
Cpte 6226 -Honoraires	- 42.500,00 €

Section d'investissement : Dépenses

Op 922 – voirie-vrd - cpte 2152	- 25.000,00 €
Op 122 – travaux – cpte2135	+ 25.000,00 €

N°269/22 : SUBSTITUTION PERSONNE DISPARUE : Rapporteur Mme LENGART

A la suite d'une tempête, des arbres de la propriété de Mr et Mme BOILLOT sont tombés sur deux tombes- MAILLARD BAUDOIN- sans descendance directe et connue.

De ce fait, pour effectuer les travaux de restauration via les assurances, il convient de se substituer aux ayants droits des concessions.

C'est une demande de la SMACL (ancien assureur de la Commune).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la Commune à se substituer aux familles MAILLARD et BAUDOIN sans descendance directe et connue, pour la remise en état des tombes qui ont été endommagées lors de la chute accidentelle d'un arbre de la propriété BOILLOT dans la nuit du 5 au 6 octobre 2021,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°270/22 : CONVENTION COMMUNE – GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND : Rapporteur Mme MANOURY

Dans le cadre du maintien de la biodiversité, la Commune de Villers-sur-Mer collabore avec le groupe mammalogique normand pour assurer la tranquillité et la protection des mammifères marins et plus spécialement de toute la famille des pinnipèdes.

Cette charte « ilot de tranquillité » permet d'harmoniser les rapports entre les deux institutions dans l'intérêt général des mammifères marins.

La charte résume les engagements de chacun.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette charte à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°271/22 : LOGICIEL – DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : Rapporteur Mme LENGART

Pour une meilleure organisation du traitement des demandes de logement, il nous est possible de passer par le système IMHOWEB – GP 14 qui permettra sur tout le département de connaître les disponibilités et pour les requérants d'être présents sur les villes qu'ils désirent.

Cette meilleure coordination permettra de répondre avec une meilleure efficacité aux demandes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adhère à ce système IMHOWEB,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°272/22 : RENOUELEMENT BAIL GENDARMERIE : Rapporteur Mr RONSSIN

Le bail de la Gendarmerie arrivant à échéance, il convient de le renouveler. Ce bail est très spécifique car il comprend à la fois la partie caserne et la partie logement.

Pour résumer, nous partons sur un bail de 9 ans moyennant un loyer de 85.797 € par an.

Les surfaces concernées sont : pour la caserne 97 m² avec un sous-sol et pour la partie logement 166 m² au sol sur 3 niveaux soit une superficie développée de 552 m².

La révision est réalisée par les services compétents de la Région de Gendarmerie de Normandie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir moyennant un loyer annuel de 85.797 €,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°273/22 : RENOUELEMENT CONVENTION COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE – AUTORISATIONS D'URBANISME : Rapporteur Mr PEREZ

La Commune de Villers-sur-Mer et la Communauté de Communes collaborent dans l'instruction des autorisations de sol de quelque nature que ce soit.

Cette expertise nous permet de conserver une distance par rapport à l'instruction des dossiers, toujours plus complexes.

Historiquement, cette collaboration a toujours très bien fonctionné et le Maire conserve le pouvoir de signature.

« Monsieur GOSSELIN demande si tous les domaines soumis dans la convention seront cochés » ?

« Monsieur PEREZ lui indique que oui ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°274/22 : PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES : Rapporteur Mr GRANTURCO

A la demande de l'Etat toutes les Communes de France doivent délibérer pour choisir le mode de transmission au public des actes tels que : arrêtés municipaux, permissions de voiries....

Pour notre Commune, il est proposé de maintenir l'affichage municipal qui permet à tout à chacun de prendre connaissance des informations municipales relatives à ce domaine des actes administratifs, très formalisés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- maintient sous format affichage les informations administratives,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°275/22 : DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION BATIMENT « LA POSTE » : Rapporteur Mr PEREZ

Le bâtiment « La Poste » de Villers-sur-Mer est une construction classée « exceptionnelle » dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine – AVAP.

A ce jour, les services postaux occupent le rez-de-chaussée et les deux étages supérieurs sont libres mais en très mauvais état, tant dans leur conception que sanitaire.

Il est proposé de lancer une opération de réhabilitation de ce bâtiment « exceptionnel » étant entendu que tous les réseaux sont à refaire, tout comme les menuiseries et les ravalements.

Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », une réflexion sur la destination des surfaces intérieures est une nécessité.

Cependant, la nécessité des travaux n'obère pas la destination publique du bâtiment.

Comme de coutume, il convient de réaliser un dossier de demande de subvention pour prendre acte auprès des institutions départementales, régionales....

« Monsieur GOSSELIN indique qu'il souhaite que l'opposition soit associée à l'élaboration de ce projet, étant entendu qu'il le soutient ».

« Monsieur PEREZ puis Mr GRANTURCO indiquent que cela sera le cas mais qu'en l'état actuel du projet, nous en sommes qu'au tout début ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite le Département, la Région, et l'Etat pour ce dossier de subvention,

- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°276/22 : DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION PLACE DE VILLERS 2000 : Rapporteur Mr PEREZ

La Place de Villers 2000 est aujourd'hui très vétuste et manque cruellement de chaleur, de mise en valeur économique des commerces avec un stationnement désuet.

Ce lieu doit faire l'objet d'une réhabilitation qui permettra de redonner une nouvelle vie à cette zone et plus spécialement à cette place.

Bien entendu, nous travaillerons avec des urbanistes mais il convient de prendre acte auprès des grandes institutions pour déposer un pré-dossier de demande de subvention.

« Monsieur GOSSELIN réitère la même question que le sujet précédent ».

« Monsieur le Maire et Mr PEREZ lui indiquent de manière similaire la même réponse, étant entendu que ces demandes rentrent dans un formalisme administratif ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite les institutions traditionnelles (Conseil Général, Région...) pour ouvrir les dossiers de demande de subvention,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°277/22 : DEMANDE DE SUBVENTION – VALORISATION TOURISTIQUE BORD DE MER : Rapporteur Mr PEREZ

La Commune de Villers-sur-Mer a procédé à la réhabilitation de la digue entre le PNVB et le bas de la rue des Bains.

Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », la 2^e partie de réhabilitation est inscrite dans le dossier traitant de l'opération de revitalisation de notre Commune.

Comme précédemment, il convient de prendre acte de cette volonté de réhabiliter cette zone pour conforter la dimension d'attractivité touristique de notre ville.

Cette tranche fera l'objet de travaux d'étude avec tous les corps de métiers nécessaires.

« Monsieur GOSSELIN, sur ce sujet, réitère la même interrogation ».

« Monsieur le Maire lui répond de manière similaire ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite les institutions traditionnelles (Conseil Général, Région...) pour ouvrir les dossiers de demande de subvention,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°278/22 : DEMANDE DE SUBVENTION –TRAVAUX EGLISE – ETAT DRAC:
Rapporteur Mr PEREZ

Les travaux de rénovation de l'église – tranche 3 – se poursuivent et une nouvelle étape va se dérouler dans la réhabilitation de ce bâtiment classé.

Ces travaux se concentreront sur la partie arrière du bâtiment dont une partie a été touché lors d'un coup de vent – tempête cet hiver.

Le montant des travaux est estimé à :

LEFEVRE : 126.520, 58 € HT

ERIC BOUCHER VERRIER : 370.808,36 HT

Soit un total TTC de travaux de 444.970,03 TTC avec en sus les honoraires de l'architecte.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite les institutions traditionnelles la DRAC et l'Etat en sus du Conseil Général, Région... pour ouvrir les dossiers de demande de subvention et solliciter les subventions
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°279/22 : RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mr PEREZ

Propriétaire : Madame VIE Christiane
Adresse de l'immeuble : 14 Rue du Maréchal Leclerc- 14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Réfection de la façade : Ponçage bardage bois et mise en peinture, mise en peinture des balconnets
Montant des Travaux : 5.693 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 569 € à Mme VIE.

Propriétaire : Madame BIDARD Edith Adresse de l'immeuble : 27 Rue de Strasbourg- 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Réfection de la façade : Réfection des briques et reprise de fissures, nettoyage des façades et mise en peinture, nettoyage et mise en peinture des boiseries et balcons
Montant des Travaux : 19.372,70 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme BIDARD.

Propriétaire : Madame DOLLIN Christiane Adresse de l'immeuble : 10 Rue des Bains- 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Réfection de la façade : Nettoyage haute pression et reprise de maçonnerie et mise en peinture à l'identique. Ponçage, grattage et mise en peinture des boiseries/colombages et dessous de toit
Montant des Travaux : 20.363, 20 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 1000 € à Mme DOLLIN Christiane.

Propriétaire : Monsieur LEMERLE Laurent Adresse de l'immeuble : 4 Rue St Ferdinand 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Isolation thermique par l'extérieur
Montant des Travaux : 38.901,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr LEMERLE Laurent.

VIE COMMUNALE :

QUESTIONS DIVERSES :

- « Mme GUERARD pour Mme GOGUET souhaite la mise à jour nécessaire du site Internet, sur la composition des commissions ; elle évoque la possibilité de bénéficier d'adresses mail et d'un local pour recevoir les Villersois »
« Monsieur le Maire lui indique que la mise à jour du site sera faite dès le retour de la personne chargée de cette mission et qui, à ce jour, est en arrêt maladie ».
Il en sera de même pour les adresses mail qui pourront être inscrites sur le site.

S'agissant d'un local pour l'opposition, Monsieur le Maire informe qu'il y réfléchira.

- « Monsieur GOSSELIN demande à Monsieur le Maire si les 2 courts couverts de tennis seront rendus à la pratique de ce sport » ?
« Monsieur le Maire lui indique que cette démarche est en cours mais qu'à l'avenir, il faudra que tous les utilisateurs partagent les infrastructures ».
- « Monsieur GOSSELIN demande à Monsieur le Maire la possibilité de pratiquer le basket ball ».
« Monsieur le Maire lui indique que les équipements actuels ne sont pas aux normes pour pratiquer ce sport mais que tout à chacun peut s'inscrire dans une démarche personnelle pour pratiquer cette activité ».
- « Mme GUERARD demande si le document « bilan » est disponible sous forme dématérialisée ».
« Monsieur le Maire lui indique que ce n'est pas le cas ».
- « Mr GOSSELIN demande des précisions sur la gratuité de la navette et l'éventuel remboursement. »
« Monsieur le Maire lui indique que la navette sera gratuite et qu'en parallèle des améliorations sont en cours de réflexion (arrêts...) ».
- « Mr GOSSELIN souhaite connaître la position de la Commune sur une réunion publique sur le Stade ».
« Monsieur le Maire lui indique tout d'abord qu'il est surpris de la redondance de ce sujet alors que les travaux de l'église ne créent pas ces interrogations ».
« Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique aura lieu mais qu'elle portera sur l'ensemble du complexe sportif, il indique qu'il y aura des phasages en fonction des subventions perçues ».
- « Mme GUERARD interroge la Municipalité sur les problème de cartes bleues et de réception ».
« Monsieur PEREZ lui apporte des précisions techniques sur la téléphonie, la fibre optique et son déploiement et que tout sera réglé pour cette fin d'année ».
- « Mr GOSSELIN interroge la Municipalité sur la présence de galets sur la plage et qu'il lui semble plus importante que les autres années ».
« Mme LE NAIL lui indique, que comme chaque année, un travail de préparation de la Plage sera effectué. »
« Monsieur le Maire complète en indiquant qu'une réunion publique sera organisée sur ce sujet – plage - à la rentrée ».

- « Mr RONSSIN interroge Monsieur le Maire sur le timing d'achèvement des travaux du terrain synthétique de foot ».
« Monsieur le Maire lui répond que courant octobre, les travaux devraient être achevés ».
- « Mr HORENT souhaite que la Municipalité fasse un point sur le minigolf actuel ainsi que sur l'ancien ».
« Mr PEREZ refait l'historique et présente à l'assemblée les points importants : ouverture dès cet été du nouveau minigolf ; nettoyage de l'ancien... ».
- « Mr GUERIN présente les principales manifestations officielles qui vont se dérouler cet été ».
- « Mr GOSSELIN évoque le devenir de l'ancien CCAS, avenue de la République ».
« Mr PEREZ lui indique que le projet déposé porte sur la réhabilitation de l'ensemble en 2 maisons d'habitation ».
- « Mme GUERARD demande si la suppression d'une classe va intervenir ».
« Mme LE NAIL lui indique que certainement l'éducation nationale procédera à la fermeture d'une classe ».
- « Mr HORENT souhaite qu'un point soit réalisé sur les réfugiés Ukrainiens accueillis ».
« Mme LENGART lui amène les précisions sur cet accueil ».

La séance est levée 21 h 30